

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET****Près de Rennes et du Canal d'Ille-et-Rance****Presbytère de la commune – Bâtiment disponible pour une activité de restauration**

La commune de Hédé-Bazouges, informe les porteurs de projets de restauration de la disponibilité de locaux situés 17 place de l'Eglise. Il est proposé de conclure une convention d'occupation temporaire ou un bail commercial pour cet espace, à compter du mois du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

En application de l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, la commune de Hédé-Bazouges publie cet appel à manifestation d'intérêt pour susciter des candidatures, mettre en œuvre la procédure de sélection, puis procéder à la délivrance du titre d'occupation.

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Type de bien</b> | Presbytère, jardin                               |
| <b>Localisation</b> | <b>17 Place de l'Eglise, 35630 HEDE-BAZOUGES</b> |
| <b>Surface</b>      | Variable selon les configurations souhaitées     |

Les conditions de mises à disposition seront les suivantes :

|  |  |
|--|--|
| <b>Début de la convention ou du bail</b> | A partir de janvier 2025   |
| <b>Nature du titre</b>                   | Convention d'occupation temporaire en droit simple ou bail commercial  |
| <b>Durée</b>                             | A négocier entre 1 et 6 ans.   |
| <b>Redevance annuelle</b>                | A définir  |
| <b>Charges</b>                           | A la charge du porteur de projet   |
| <b>Conditions d'occupation</b>           | <p>Le bien est remis en l'état à l'occupant. Celui-ci est tenu de réaliser à sa charge tous les travaux d'entretiens et petites réparations du bien. Les aménagements nécessaires à son activité sont à la charge exclusive de l'occupant.</p> <p>Les projets de travaux et réaménagement devront être présentés au préalable à la commune pour validation.</p> <p>L'établissement recevant du public (ERP), devra respecter la réglementation en vigueur et faire l'objet du dépôt d'une autorisation de travaux.</p> |

|                             |                     |
|-----------------------------|---------------------|
| <b>Activités autorisées</b> | <b>Restauration</b> |
|-----------------------------|---------------------|

Pour candidater, le candidat remettra un dossier comprenant une présentation de l'entreprise et une présentation de l'activité projetée dans l'espace proposé, ainsi que tous les éléments nécessaires à l'évaluation des critères mentionnés ci-dessous. L'absence d'éléments dans le dossier permettant d'apprécier l'un des critères ou sous-critères

empêchera l'attribution des points correspondant. Les éléments de réponses apportés par le candidat retenu dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt pourront être repris sous la forme d'engagements du bénéficiaire dans la convention d'occupation temporaire.

Les projets seront étudiés selon les critères décomposés en sous-critères suivants :

**1. INTÉRÊT ÉCONOMIQUE DU PROJET (50 points) :**

- **Installation d'une activité économique :**
  - o Intérêt de l'installation dans la stratégie de développement économique du candidat ;
  - o Solidité financière du candidat.

**2. VALEUR AJOUTÉE POUR LE TERRITOIRE (50 points) :**

- **Niveau d'interaction de l'activité sur le territoire :**
  - o Création d'emplois directs :
  - o Développement d'une activité avec une forte identité

|   |   |
|---|---|
| <b>Date limite de remise des candidatures</b>   | <b>Mardi 31 décembre 2024 à 12h00.</b>  |
| <b>Renseignements et dépôt des candidatures</b> | <b>DGS, Jonathan MANIVELLE</b><br>Commune de Hédé-Bazouges<br><b>Tel :</b> 02.99.45.50.45<br><b>Courriel :</b> <a href="mailto:dgs@hede-bazouges.fr">dgs@hede-bazouges.fr</a> |
| <b>Date de publication</b>                      | 14 novembre 2024  |